

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi, 27 Octobre 1839.

INTERIEUR.

Nous nous empressons de rendre justice à M. Bredelove, le conseil municipal ad interim, à la bonté de nous avoir adressé une lettre par laquelle il nous a fait part de sa satisfaction. Il nous a fait part de sa satisfaction. Il nous a fait part de sa satisfaction.

Le consul mexicain a eu la politesse de nous communiquer des lettres de journaux de Vera Cruz et de Mexico, dont on trouvera plus bas quelques extraits.

IMPORTANT.

Une personne de la plus haute respectabilité, nous communique, à une heure avancée, le P. S. suivant, d'une lettre reçue hier; nous en garantissons l'authenticité.

Tampico de Tamaulipas, 10 Octobre.

La frégate Casilda et d'autres navires portant le reste de la fameuse avant garde sont arrivés devant ce port, mais on leur a montré la Capitulation, les canons de la Barre, et mille vétérans décidés. Ces arguments étaient trop pressants pour leur permettre de se livrer aux sauterelles ordinaires aux Espagnols; ils ont reconnu la Capitulation, et, l'oreille basse, ils ont repris la route de la Havane.

Le cap. Bateman, de la goélette Correo, rapporte que le brick français Caroline, à l'ancre à quelque distance de Tampico, a complètement naufragé pendant le dernier coup de vent. Il avait plus de \$200,000 en espèces, ainsi qu'un grand nombre de livres appartenant à des maisons de commerce de Tampico, que l'on avait transportés à bord pour sûreté pendant l'ivernement.

CONSEIL DE VILLE DE LA Nlle-ORLEANS.

Séance du Samedi 24 Octobre. (Présidence de M. Fleytas.)

Membres présents—M. M. Peters, Field, Holland, Rodriguez, Roubin, Miller, Freret, White, Dixon et Blane. Après le procès verbal, longue lecture de la lettre du Maire, mentionne que le Trésorier a reçu des billets, montant à la somme de \$7,875, provenant de la vente des terrains mais aux enchères les 15 et 17 Août dernier, une réclamation de compte de M. Lafargue et une pétition de Mme. X. Chaurard.

M. Peters propose la résolution suivante: Résolu que l'annonce faite par le Trésorier, de la perte de certains livres appartenant à son Bureau, soit inscrite sur le Régistre du conseil—Adopté. M. Peters propose une ordonnance concernant le Trésorier et créant une place de Contrôleur pour la ville de la Nlle-Orléans—Lae pour la 4e fois.

On procède à la nomination d'un commissaire pour le 3ème District—Mr. M. F. Dupuy, obtient 10 voix sur 11. On lit un projet d'ordonnance pour organiser une garde à cheval, qui devra être composée de 18 hommes et un officier commandant.—La considération renvoyée à une autre séance.

La résolution suivante, présentée à la séance précédente, a été prise en considération et adoptée: Résolu que le maire est autorisé à faire exécuter aussitôt que possible, les travaux et réparations de levée ci après mentionnés.

Article 1er. Faire élargir de 25 pieds la partie de la levée située entre la rue Girod et la ligne supérieure du faubourg Ste. Marie, de manière à lui donner une largeur de 50 pieds à partir de la ligne des curb stones qui bordent la rue de la nouvelle levée, et en suivant la même ligne dans les endroits où il n'y a pas de curb stones, afin de couvrir le tout de coquilles, et donner à cette nouvelle étendue de levée le même niveau que l'autre.

Article 2. Faire réparer l'ouvrage en bois qui forme le lieu de débarquement sur la nouvelle levée entre les rues Boydras et Girod, et faire couler en face et auprès dudit ouvrage en bois, quinze à vingt châlans.

Article 3. Faire faire en face de la rue Ste-Anne, un wharf de douze pieds de large pour le chargement et déchargement des navires.

Article 4. Faire construire entre les rues de l'Hôpital et des Casernes trois wharfs de la même largeur que celui mentionné à l'article 3, pour le chargement et déchargement des navires.

Article 5. Faire construire en face de la levée, entre les rues de l'Esplanade et Mandeville, une contre levée de 14 pieds d'élévation avec des ponts communicant de la levée à la contre-levée, lesdits ponts de 20 pieds de large et à une distance de cent cinquante pieds l'un de l'autre, à partir du centre desdits ponts.

Article 6. Faire couvrir de coquilles toutes les parties de la levée qui ne le sont pas encore, et qui sont situées en face de la ville et des faubourgs incorporés.

Article 7. Résolu que tous les travaux et réparations qui sont ordonnés par les présentes résolutions seront fait sous l'inspection et la surveillance du comité chargé de l'examen des levées, conjointement

avec le capitaine de port et le voyer de la ville. (Le Conseil s'est réuni samedi.)

ETATS-UNIS MEXICAINS.

Mexico, 5 Septembre.

Une lettre de Tuxpan, que nous avons vue, annonce qu'on a aperçu sur ces côtes plusieurs voiles; ce qui nous a fait nous avons dit soupçon sur les échoués que devait recevoir l'ennemi. Il est à peu près certain que, d'ici un mois, le reste de l'expédition, qui se compose de 2000 hommes (s), arrivera sur nos côtes. C'est le plan de l'ennemi, et malgré les difficultés extraordinaires accordées au pouvoir exécutif, on voit encore dans l'intérieur des hommes qui travaillent à nous désunir dans de nombreuses circonstances. (N. de la F.)

[a] Il paraît que les proclamations émanées de l'île de Cuba ont été faites à Mexico. Mais que les habitants de ce pays se rassurent, le succès de l'expédition, nous croyons pouvoir le leur garantir, est encore à organiser. (N. de la F.)

ANGLTERRA.

London, 1er. Septembre.

Une maison de cette ville, commerçant sur les laines, vient de faire une faillite immense, qui, dit-on, s'élève à la somme de deux à trois-cent mille livres sterling; vingt ou trente autres maisons s'y trouvent compromises. On parle aussi d'autres faillites. Trois maisons, liées d'affaires avec celle dont nous venons de parler, ont suspendu leurs paiements, et il n'y a nul doute que d'autres en feront autant la semaine prochaine. (Sun.)

FRANCE.

Paris, 14. Sout.

M. de BOURMONT.—Je vois des gens se demander avec surprise pourquoi l'on a précisément choisi M. de Bourmont pour ministre de la guerre, dans un si grand nombre de généraux que nous possédions, et dont la mémoire n'est souillée d'aucune épithète infamante. Ce choix leur semble un acte de folie dont on est déjà à se repentir, ou un effroyable manque de tact, et de délicatesse; moi, j'y vois un grand acte de politique.

Car enfin, dites-moi, je vous prie, est-ce M. de Labourdonnaie, ce bon furibond, sans-culotte blanc, jacobin aristocrate, égorgé en utopie, qui n'a rêvé de catégories qu'avec la plume, et qui, de sa vie, n'a respiré peut être jamais d'autre sang que celui de l'innocent animal dont on fait du boudin pour le veillon; Est-ce le faveur de signes de croix, le distillateur de paroles vides, le monomane M. de Couvoisier, si doux, si coulant; Est-ce M. Jules de Polignac, aussi étranger à l'odeur de la poudre brûlée qu'aux affaires de son pays? Lui qui prépare la mèche et qui n'y met pas le feu; ce voyageur-moelle, qui n'a jamais risqué que les autres et ne s'est jamais risqué lui-même;

Est-ce M. le comte de Chabrol, véritable tout à tous, qui serait une encyclopédie ministérielle s'il n'était par malheur un zéro placé devant les unités; Est-ce M. Montbel qu'on a mis à l'instigation, lorsqu'on devait l'envoyer d'abord à l'école, pour faire son chemin; Enfin sont-ce tous ces messieurs qui sauraient au besoin mettre un coup d'état en action, donner un coup de collier sur le régime constitutionnel, et fournir l'appui d'une épée à l'épave d'une sottise? Non! mais alors non!

Il leur fallait un homme sur le cœur duquel il existât un ocalus; un homme qui eût trempé son épée dans toutes les guerres civiles; qui, du Rhin au Finistère, du Jura à Waterloo, eût fait heurter des concitoyens contre des concitoyens; un homme qui réunît sur sa tête bien des baines pour avoir à satisfaire bien des factions, et qui n'eût pas un ami sur le sol de la France. Qui veut la fin, veut les moyens; une recherche plus longue n'eût abouti qu'au même but.

Et parcourons un peu son histoire. D'abord nous le voyons de l'armée du Rhin faire voile vers les départements de l'Ouest, y organiser l'insurrection; puis, fidèle à son amour pour l'ennemi de la France, déserteur de soi ou la nation divisée ne se déclare encore que de ses seules mains, et aller demander aux Anglais un renfort qu'ils lui refusèrent.

Bienôt confirmé comme il le méritait bien, dans l'ordre de la chevalerie, il quitte l'Edimbourg pour aller confirmer également ceux de ses camarades qui en étaient aussi dignes que lui; un grand maître aura bientôt de terribles élèves.

Grâce à son activité, va renaître en France cette chevalerie errante que tuas dans la péninsule la pume d'un romanier français. Bourmont en remplit la Vendée, et de toutes parts, trois ans après la pacification de ce désolé pays, des bandes de chouans s'avancent dans les terres, infestent les routes, dévalisent les diligences et pénètrent dans les villes, escortées de la terreur, de l'incendie, du meurtre et du pillage.

Alors, commencent ces épisodes si dramatiques, où le massacre répond au massacre, le fer au fer, le fanatisme au fanatisme. Le feu court dans les moissons, la famine parcourt les campagnes; et dans ces représailles de cannibales une nation toute entière va à la mort. On est dit des troupes de cosaques salariés à la tâche par l'Anglais pour faire de notre patrie un désert.

Tombez! tombez par milliers, hécatombes humaines! c'est aux mains de l'aristocratie que vous êtes immolés! Notre grand maître lui-même, avec ses élèves, avec ses chouans indisciplinés, que la Vendée renie et que le malheur des temps fit confondre avec une poignée de héros, notre chevalier pénètre dans le chef-lieu de la Sarthe. Les galériens et les scélérats

font peut la mettre en ordre et la faire jouer à volonté. Ainsi donc plus de crainte d'être en rupture si l'on a la machine Mazel.

De malheureux blessés, dans sur des bruits de canons, de la 40e demi brigade, campés devant cette cour martiale de bandits, d'avoir luydiement marché contre les chouans, furent lâchement égorgés, et leurs cadavres laissés que de reprendre le feu. Mais passons; qu'importe une lâcheté de plus.

Un crime qui paraîtra bien autrement impardonnable, fut attribué à M. de Corbière, ministre déplorable, mais excellent économiste, ce fut d'avoir jeté au feu soixante volumes en folio, écrits, ou plutôt copiés par un savant bénédictin, et qui classaient toutes les chroniques de ce pays classique des chaps. Deux colonnes bleues sont rien; mais une si précieuse collection brûlée, voilà de ces faits qui s'expliqueraient suffisamment pourquoi M. Corbière ne fait point partie du cadre ministériel.

La république sera de près M. de Bourmont qui déserta les rangs de la chouannerie; ce fut du moins la traduction libre que Georges Cadoudal fit de la soumission de son collègue. Georges fit en conséquence fuiller le beau-frère du déserteur, en lui disant comme le loup de la fable à l'agneau: "Si ce n'est toi, c'est ton beau-frère."

Bourmont, flatté de se voir servi par un noble, rendait à M. Bourmont carresses pour carresses, lorsque le 6 nivose arriva. L'officier M. Bourmont démontra si géométriquement au premier Consul que les Brutus du coin étaient les auteurs de la forfait de la rue Saint-Nicaise, que Fouché en prit des soupçons et le fit pendre.

"Oh! s'écria le Consul, les royalistes pour n'être pas les plus honnêtes gens du monde!" Le Consul se trompait. Au bout de deux ans de captivité et d'ennui, notre chevalier s'envola furtivement pour le Portugal, où cinq années plus tard il tomba dans les mains de Junot, revint à réciproque, et fit sa paix d'autant plus aisément avec Napoléon, que Junot n'était plus à la police.

Ce fut entre lui et le maître un assaut de bienveillance et de paroles dorées. La victoire avait déserté Napoléon. M. de Bourmont passa à la légitimité. La légitimité déserta presque aussitôt, il revira et sans contraire.

Ami et protégé de Ney, il obtint avec joie le commandement de la deuxième division du corps d'armée aux ordres du général comte Gérard dans la Flandre. Tous les chemins conduisent à Gand. On sait le reste.

On sait le mot terrible qui retentit dans le fameux ordre du jour. On sait sa conduite dans les progrès de Ney. Mais on ne sait pas quel effet pourrait avoir le regard du général Gérard arrêté sur le sien.

On devine donc tout le parti qu'une faction peut tirer de sa vie: c'est un choix biographique. Et pourtant on annonce qu'il veut désertir le ministère. Il est assez prudent pour cela. (Figaro.)

FEUILLETON.

BREVET D'INVENTION. MACHINE MAZEL.

Les personnes qui vont en voiture sont exposées tous les jours à des accidents plus ou moins graves; à périr même, lorsqu'elles ont des chevaux vicieux ou des chevaux fougueux, qui prennent le mors aux dents. Voyant de loin l'abîme dans lequel elles vont être précipitées, elles ne peuvent quel quefois l'éviter qu'en se jetant hors de la voiture, et cette chute est toujours dangereuse. Si elles avaient alors un moyen de dételer les chevaux, elles se préserveraient, du moins à Paris, des malheurs auxquels elles sont exposées; et elles les éviteraient tout, si elles pouvaient encore arrêter subitement la voiture. Il faudrait donc attendre ce double but, si l'on voulait voyager ainsi sans craindre d'accident.

L'honneur d'une pareille découverte était réservé aux sieurs MAZEL père, fils aîné et compagnie, de Louviers; eux seuls ont atteint le but et ont résolu le problème tant qu'il est possible à l'homme de le faire.

Le mécanisme qu'ils viennent d'inventer réunit toutes les conditions voulues, soit par sa simplicité et sa grande solidité, soit par sa facile application et son économie. Avec ce mécanisme, qu'ils nomment machine Mazel, le cocher, sur son siège, ou la personne qui est en voiture, serait ce un enfant, peut dételer, tout à la fois, les chevaux et enlever les roues aussi promptement que la pensée. La voiture dès-lors s'arrête subitement, quelle que soit d'ailleurs la vitesse qui lui était imprimée.

Ces avantages, inappréciables sous tous les rapports, ne sont pas les seuls que présente cette machine; elle en a d'autres qui ne méritent pas moins d'attention: on peut avec elle dételer les chevaux et enlever la voiture à une distance plus ou moins grande, enlever seulement, si l'on veut encore, sans dételer; enfin, et ceci met le comble à la perfection, faire dételer les chevaux et enlever à sa volonté, sans toucher la machine, sans être dans la voiture, les chevaux étant abandonnés à eux-mêmes.

Cette machine, d'une simplicité étonnante et d'un poids fort léger, quinze livres environ, consolide beaucoup l'attelage et n'altère en rien l'élégance de la voiture, puisqu'elle ne paraît point. Son application à toute sorte de voitures est on ne peut plus facile, et sa manière d'agir n'en est pas moins aisée car

font peut la mettre en ordre et la faire jouer à volonté. Ainsi donc plus de crainte d'être en rupture si l'on a la machine Mazel.

De malheureux blessés, dans sur des bruits de canons, de la 40e demi brigade, campés devant cette cour martiale de bandits, d'avoir luydiement marché contre les chouans, furent lâchement égorgés, et leurs cadavres laissés que de reprendre le feu. Mais passons; qu'importe une lâcheté de plus.

Un crime qui paraîtra bien autrement impardonnable, fut attribué à M. de Corbière, ministre déplorable, mais excellent économiste, ce fut d'avoir jeté au feu soixante volumes en folio, écrits, ou plutôt copiés par un savant bénédictin, et qui classaient toutes les chroniques de ce pays classique des chaps. Deux colonnes bleues sont rien; mais une si précieuse collection brûlée, voilà de ces faits qui s'expliqueraient suffisamment pourquoi M. Corbière ne fait point partie du cadre ministériel.

La république sera de près M. de Bourmont qui déserta les rangs de la chouannerie; ce fut du moins la traduction libre que Georges Cadoudal fit de la soumission de son collègue. Georges fit en conséquence fuiller le beau-frère du déserteur, en lui disant comme le loup de la fable à l'agneau: "Si ce n'est toi, c'est ton beau-frère."

Bourmont, flatté de se voir servi par un noble, rendait à M. Bourmont carresses pour carresses, lorsque le 6 nivose arriva. L'officier M. Bourmont démontra si géométriquement au premier Consul que les Brutus du coin étaient les auteurs de la forfait de la rue Saint-Nicaise, que Fouché en prit des soupçons et le fit pendre.

"Oh! s'écria le Consul, les royalistes pour n'être pas les plus honnêtes gens du monde!" Le Consul se trompait. Au bout de deux ans de captivité et d'ennui, notre chevalier s'envola furtivement pour le Portugal, où cinq années plus tard il tomba dans les mains de Junot, revint à réciproque, et fit sa paix d'autant plus aisément avec Napoléon, que Junot n'était plus à la police.

Ce fut entre lui et le maître un assaut de bienveillance et de paroles dorées. La victoire avait déserté Napoléon. M. de Bourmont passa à la légitimité. La légitimité déserta presque aussitôt, il revira et sans contraire.

Ami et protégé de Ney, il obtint avec joie le commandement de la deuxième division du corps d'armée aux ordres du général comte Gérard dans la Flandre. Tous les chemins conduisent à Gand. On sait le reste.

On sait le mot terrible qui retentit dans le fameux ordre du jour. On sait sa conduite dans les progrès de Ney. Mais on ne sait pas quel effet pourrait avoir le regard du général Gérard arrêté sur le sien.

On devine donc tout le parti qu'une faction peut tirer de sa vie: c'est un choix biographique. Et pourtant on annonce qu'il veut désertir le ministère. Il est assez prudent pour cela. (Figaro.)

RECOMPENSE.

SEBASTIEN donne à celui qui ramènera chez le sousigné, la malheureuse nommée MARY, âgée d'environ trente ans, ayant les cheveux crépus, rouges, taille d'environ cinq pieds deux pouces; figure claire, nez plat, grande bouche, grosses lèvres; parlant très-peu français. Elle se dit libre, et n'est absente depuis trois mois. La récompense sera donnée à celui qui la ramènera chez son maître, rue des Ursulines, No. 112. PIERRE MONNETTE. 27 oct.—St. Paroisse Jefferson.

AVIS.—Attendu que Joseph Eysallene s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme entrepreneur de la paroisse de St-Martin, le vingt-quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Dumoulin et J. J. Rousseau, comme acquiescés et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-trois, conjointement avec J. J. Rousseau, comme acquiescés, soient levés et annulés; Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déclarer par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles lesdits engagements et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés. Bonne soumission et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Ad. BEAUVAIS, Secrétaire de l'Etat de la Louisiane. Par le Secrétaire, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 24 oct.

Quartiers-Général, Nlle-Orléans, 15 Octobre 1829. ORDRE GÉNÉRAL. En signe de respect et de regret pour la perte que vient de faire la Louisiane, dans la personne de Mr. FLORE DEBIGNY, Gouverneur et Commandant en chef, tous les Officiers de milice dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au bras gauche pendant un mois, et les drapeaux et étendards des différents corps de milice seront voilés pendant trois mois. Par ordre, A. PEYCHAUD, Adjudant et Inspecteur-Général.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. EN vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 du courant—Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une passerelle, sur un local situé à environ cinq mille six-cents de la ville et sur la rive opposée du fleuve. Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PHEUR, Maire. 20 Octobre.—15 f.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTIE MORRONE de chez le sousigné, le 2 d'Octobre courant, la négresse nommée Marie Genaraly, plus communément appelée Guey. Au moment de son départ, elle avait une robe de cotonnade bleue à raie blanches; elle a la figure pleine et de grands yeux; taille d'environ cinq pieds. VIGIUS BILIER. 21 Octobre.

VENTES A L'ENCAIS.

PAR J. T. BAUDUC. I. sera vendu, Jeudi 29 du courant, sur la Levée, en face de la rue St-Anne, à 4 heures de l'après-midi. 120 barriques Vin rouge, 16 tierçons de blanc, 102 caisses Vin, 485 paniers Huile d'Olive, 30 caisses fruits à l'eau-de-vie, 50 paniers d'Anisette, 6 caisses Kirsh-Wasser, le débarquement du navire Milton, de Bordeaux, et s'ajouta Dravback. Les conditions seront connues au moment de la vente.

PAR J. T. BAUDUC. M. PERCIERRE 28 Octobre, à son encas, il sera vendu à 10 heures. Un joli assortiment de superbe DRAP Français et de Casimir; aussi, 15 douzaines de chausures Françaises—pour être une facture. Conditions au moment de la vente. 23 oct.

L. K. sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond de Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleures qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et à se flatter qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'efforcera de faire régner dans son café. 26 oct.—S. CP. SAR LEBRAUD

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge conseiller, j'exposerai en vente, le 26 Octobre à midi, au café de Hewlett, un cheval gris, une charrette et ses harnois. Saisis dans l'affaire ci-dessus. 15 Oct. L. DAUCNOY, marshal

Blanc et Denis vs. l'aveu. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. O'aurgard, j'exposerai en vente Lundi 26 Octobre, au Café de la Bourse, à midi, une Montre en or, saisis dans l'affaire ci-dessus. 17 oct. L. DAUCNOY, marshal

J. Hubbell contre J. T. Wudy. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge conseiller, j'exposerai en vente, le 26 Novembre prochain, au Bureau du Marshal, rue St. Anne, à 4 heures, 1 Bureau, 1 Table, 6 Chaises et des Miroirs, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. 22 oct. L. DAUCNOY—Marshal.

Vente par le Marshal. J. Bower vs. N. Foster. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge conseiller, j'exposerai en vente Samedi 24 Octobre, au Café de la Nouvelle Bourse, à midi, un cheval blanc, de 4 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. 17 octobre L. DAUCNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL. P. Cheron EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Anderson, B. Beauregard, juge conseiller, il sera exposé en vente, à la nouvelle bourse, Lundi le 30. jour de Novembre prochain, à midi, un lot indéfinissable d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesure 22 pieds de face sur 100 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. 10 oct. L. DAUCNOY—Marshal.

SANCTUES DE CHOIX RECUES par le Nephew de Nantes et vendus par Furcstier, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 21 Octobre

PAROISSE St. CHARLES.—Conté des Allemands. COUR DES PRETRES. AVIS est donné par le présent aux créanciers de feu M. Jacques Brou et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par M. Scraphin Brou, de la succession dudit feu sieur Jacques Brou, ne serait pas homologué et les fonds qui en proviennent distribués conformément au tableau déposé en cour. Paroisse St. Charles, le 20 Octobre 1839. J. M. MOREL GUIMAND, Juge. 22 oct.—3, 2ps.

AVENDRE par JOHN GARNIER, reçu par le navire Milton, de Bordeaux. 164 caisses Vin de Barsac, de qualité supérieure et de 1825. 30 barils Vinaigre de Bordeaux. 1000 caisses Vin rouge, bonne qualité. 150 ans Café de la Havane. 25 barriques Vin de Bordeaux, diverses qualités. 200 douz. Guignolet d'Anger. 40 douz. Vin de Champagne rosé, blanc, moussoux et non moussoux. 10 barils Eau-de-vie de Cognac. 50 barils Vin blanc de Barsac. 600 rames Papier français. 24 milliers de Sigares. 17 oct.

AVIS AU PUBLIC. IL a été conduit aux épages, un cheval sous poil brun, sans tache apparente; le propriétaire est invité à le réclamer en payant les frais de nourriture ainsi que ceux du présent avis. Dans le cas où le dit cheval ne serait pas réclamé, il sera vendu aux enchères, le 5 Novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, par le Syndic du Septième district. Hubert, Syndic de la banlieue sup. 17 Octobre.—3f.

MARINE FRANÇAISE.—500 lbs Farine fraîche, on bon état pour être embarqué, maintenant à bord d'un chal. n. sur la Levée, à vendre. CHS. HYRNE, 17 oct.